

Nouveau DPE : les radiateurs et chauffe-eau électriques s'imposent comme les solutions optimales pour un logement bas carbone

Après sa refonte en novembre dernier¹, la nouvelle version du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) permet de mieux identifier les logements à rénover. Le défi est maintenant de décarboner les foyers en améliorant le confort des occupants sans impacter leur budget au quotidien. Solutions bas carbone par excellence, les radiateurs électriques de dernière génération connectés et dotés de dispositifs de pilotage intelligent constituent l'une des meilleures options de chauffage disponibles sur le marché, tant en termes de contribution carbone, de coûts d'installation, de fonctionnement, que de confort.

Le Gifam, le groupement des marques d'appareils pour la maison et de solutions de thermique électrique, salue cette évolution qui permet aux consommateurs de disposer d'un classement plus représentatif de son logement en matière d'efficacité énergétique et qui lui donne les moyens d'agir concrètement sur celui-ci. En outre, les nouveaux critères pris en compte dans le calcul du DPE mettent en lumière les avantages des radiateurs et chauffe-eau électriques dans le cadre des rénovations thermiques pour des logements bas carbone.

L'estimation donnée par la nouvelle étiquette du DPE, allant de A à G, apporte une information très concrète sur les performances environnementales du logement. Deux critères concomitants sont maintenant évalués : le critère énergétique, pour connaître la consommation d'énergie, qui prend en compte l'isolation, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et la ventilation, et le critère climat pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise par le logement.

« Le nouveau DPE permet de mieux tenir compte des enjeux climatiques. Il incite désormais les Français à rénover leur logement au profit de solutions peu émettrices de CO₂, comme les radiateurs électriques. » explique Éric Baudry, Président de la Commission Thermique du Gifam.

Obligatoire lors d'une vente ou d'une mise en location du logement, le nouveau DPE encourage les propriétaires à engager des travaux de rénovation afin d'afficher une meilleure classe et de rendre leur bien plus attractif. En l'absence de travaux après le calcul de leur DPE, les propriétaires des logements classés F et G auront l'obligation de réaliser un audit énergétique visant à identifier le coût de la rénovation énergétique et les postes de rénovations pour faire passer le logement d'une catégorie F ou G à B. **Changer ses radiateurs électriques pour des modèles de nouvelle génération s'avère être une bonne option pour améliorer le confort et la performance du logement.** En outre, les logements classés G ne pourront plus être mis à la location d'ici 2025, ceux classés F en 2028 et ceux classés E en 2034.

¹ Après la refonte des coefficients en novembre dernier, les propriétaires de logements construits avant 1975 ont jusqu'au 30 avril pour demander la réédition de leur DPE réalisé entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

Le Diagnostic de Performance Energétique est aussi un formidable outil pour les propriétaires occupants. Il fournit les consommations d'énergie annuelles ainsi que des recommandations pour mieux les maîtriser.

Les radiateurs et chauffe-eau électriques – l'allié bas carbone

L'introduction de l'incidence des émissions de CO₂ dans la définition des classes du DPE, conforte le radiateur électrique comme une solution efficace pour contribuer à réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂, puisque, pour rappel, les appareils de chauffage électrique utilisent une énergie décarbonée à plus de 93% en France. Les chauffe-eau thermodynamiques permettent quant à eux de réduire de 80% la consommation d'électricité pour la production d'eau chaude sanitaire.

Aujourd'hui, 1/3 des logements sont équipés de radiateurs électriques, représentant un total de 70 millions d'appareils dont 14 millions à rénover. Dans ce cadre, les solutions de chauffage électrique sont économiques, écologiques et durables. De plus, elles sont faciles à installer, ne nécessitent pas de maintenance contraignante à l'usage pour le consommateur, sont réparables et recyclables.

Les radiateurs et chauffe-eau électriques – l'allié du confort

Couplé à des travaux d'isolation thermique, le recours aux appareils de chauffage électrique permet une nette amélioration de la sensation de confort thermique au sein des foyers grâce aux innovations apportées ces dernières années. Faciles d'utilisation, les appareils de chauffage électriques s'adaptent aux besoins réels des occupants avec une régulation de la température pièce par pièce, la détection de présence ou de fenêtre ouverte... Selon l'étude Gifam Insights menée en 2021, 6 propriétaires de logements chauffés à l'électricité sur 10 souhaitent s'équiper d'un système de chauffage connecté.

Les chauffe-eau programmables appliquent également les consignes qui leur ont été données tout au long de la journée, et en fonction des jours de la semaine. Ainsi, ils ne chauffent que la quantité d'eau nécessaire au moment opportun pour maximiser le confort de tous.

Les radiateurs et chauffe-eau électriques – l'allié de la maîtrise du budget

En matière de chauffage, l'intégration de nouvelles technologies permet des économies d'énergie conséquentes: lors du remplacement d'un appareil de première génération par un appareil de dernière génération, les économies d'énergie sont de l'ordre de 30%, en fonction de l'usage et des caractéristiques de l'appareil ainsi que du comportement du consommateur.

Les bénéfices sont d'autant plus grands avec les appareils programmables et intelligents qui permettent de chauffer uniquement au bon endroit et au bon moment et ainsi de réduire sa facture d'électricité.

À propos du Gifam

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble une centaine de marques, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et solutions de thermique électrique sous des marques de grande notoriété. Plus d'informations sur www.gifam.fr.

Facebook : [@Gifam](https://www.facebook.com/Gifam), Twitter : [@GIFAM_](https://twitter.com/GIFAM_), LinkedIn : [Gifam](https://www.linkedin.com/company/gifam).

Contacts presse

- Maxence Lepinoy – 06 64 96 57 39 – maxence.lepinoy@maarc.fr
- Marine Pires – 06 12 89 90 03 – marine.pires@maarc.fr
- Victoria Bareille – 06 70 73 01 73 – victoria.bareille@maarc.fr